



Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°1
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation
27/09/2022
Date d'affichage
27/09/2022

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
M. Jean-Marc VINCENTI, Mme Élodie ANGELES GUESNET, M. Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.
Mme Dominique BLAIR, M. Nicolas FAURE, M. Patrick BARRETT, Mme Laurence BERGHGRACHT, Mme Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Mme Valérie THIMONNIER, M. Marc-Henri DE BUSSCHERE, Mme Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
Mme Corry NEAU avec pouvoir à M. Jean-Marc VINCENTI
M. Loïc BIZEAU avec pouvoir à M. Patrick BARRETT
M. Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à M. Marc-Henri DE BUSSCHERE
Secrétaire de séance : Mme Sophie SIEG

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative du budget communal comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2135: Création d'opération trottoirs Duchesse/Bouleautière	214 600,00 €			
D 2135-167: Création d'opération trottoirs Duchesse/Bouleautière		214 600,00€		
D 2151 : Complément gestion des EP	63 000,00 €			
D 2151-139 : Complément gestion des EP		63 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	277 600,00 €	277 600,00 €		
Total	277 600,00 €	277 600,00 €		
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022

SLOW

ID : 060-216006866-20221004-2022_1_4_10-DE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 5 octobre 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022

SLO

ID : 060-216006866-20221004-2022_2A_4_10-DE

RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2a
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire

M. Jean-Marc VINCENTI, Mme Élodie ANGELES GUESNET, M. Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Mme Dominique BLAIR, M. Nicolas FAURE, M. Patrick BARRETT, Mme Laurence BERGHGRACHT, Mme Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Mme Valérie THIMONNIER, M. Marc-Henri DE BUSSCHERE, Mme Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Date de convocation

27/09/2022

Date d'affichage

27/09/2022

Absents excusés et représentés :

Mme Corry NEAU avec pouvoir à M. Jean-Marc VINCENTI

M. Loïc BIZEAU avec pouvoir à M. Patrick BARRETT

M. Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à M. Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Mme Sophie SIEG

Objet : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LE SYNDICAT MIXTE OISE TRÈS HAUT DÉBIT POUR L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU FIBRE COURS VICTOR FERRAUD ET AVENUE DE LA BOULEAUTIÈRE

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la mise en place du réseau fibre et des prises correspondantes a fait l'objet d'une convention le 22 mai 2015 avec le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

Depuis la signature de cette convention le réseau construit ainsi que les prises réalisées ont évolué et des travaux complémentaires doivent être effectués.

C'est le cas pour le réseau de la rue de la Bouleautière et du Cours Victor Ferraud qui ont connu récemment un enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public.

Il apparaît nécessaire d'établir, avec le SMOTHD, une convention d'un montant de 4 698,56 € HT avec une participation financière du Département de 1 409,57 € HT soit un reste à charge pour la commune de 3 288,99 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux et autorise le Maire à signer la convention de participation financière avec le SMOTHD.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 5 octobre 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022

SLO

ID : 060-216006866-20221004-2022_2B_4_10-DE

RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°26
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation

27/09/2022

Date d'affichage

27/09/2022

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire

M. Jean-Marc VINCENTI, Mme Élodie ANGELES GUESNET, M. Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Mme Dominique BLAIR, M. Nicolas FAURE, M. Patrick BARRETT, Mme Laurence BERGHGRACHT, Mme Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Mme Valérie THIMONNIER, M. Marc-Henri DE BUSSCHERE, Mme Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Corry NEAU avec pouvoir à M. Jean-Marc VINCENTI

M. Loïc BIZEAU avec pouvoir à M. Patrick BARRETT

M. Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à M. Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Mme Sophie SIEG

Objet : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LE SYNDICAT MIXTE OISE TRÈS HAUT DÉBIT POUR L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU FIBRE RUE DE SŒURS

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la mise en place du réseau fibre et des prises correspondantes a fait l'objet d'une convention le 22 mai 2015 avec le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

Depuis la signature de cette convention le réseau construit ainsi que les prises réalisées ont évolué et des travaux complémentaires doivent être effectués.

C'est le cas pour le réseau de la rue des Sœurs qui a récemment connu un enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public.

Il apparaît nécessaire d'établir, avec le SMOTHD, une convention d'un montant de 10 775,27 € HT avec une participation financière du Département de 3 232,58 € HT soit un reste à charge pour la commune de 7 542,69 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux et autorise le Maire à signer la convention de participation financière avec le SMOTHD.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 5 octobre 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022

SLO

ID : 060-216006866-20221004-2022_3_4_10-DE

RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le quatre octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation

27/09/2022

Date d'affichage

27/09/2022

Étaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire

M. Jean-Marc VINCENTI, Mme Élodie ANGELES GUESNET, M. Stéphane GIANNETTI, Adjoints au Maire.

Mme Dominique BLAIR, M. Nicolas FAURE, M. Patrick BARRETT, Mme Laurence BERGHGRACHT, Mme Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Mme Valérie THIMONNIER, M. Marc-Henri DE BUSSCHERE, Mme Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Corry NEAU avec pouvoir à M. Jean-Marc VINCENTI

M. Loïc BIZEAU avec pouvoir à M. Patrick BARRETT

M. Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à M. Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Mme Sophie SIEG

Objet : CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILINENNE POUR L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME INTERCOMMUNAL DE VIDÉOPROTECTION

Monsieur le Maire rappelle que la commune est équipée de caméras de vidéoprotection.

Lors du déploiement du système sur le territoire de l'Aire Cantilienne, la CCAC a équipé la commune de Vineuil-Saint-Firmin de caméras.

Dans le cadre du soutien de ses communes membres, la CCAC, finance à hauteur de 50% la mise en place de caméras supplémentaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de passer une convention avec la CCAC pour le versement d'un fonds de concours d'un montant 2 979,80 € correspondant à 50% du coût de deux caméras mises en place pour protéger les bâtiments communaux suivants :

- Services techniques,
- Centre communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement de ce fonds de concours à la CCAC et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 5 octobre 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire

François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022

SLO

ID : 060-216006866-20221004-2022_4_4_10-DE

RÉPUBLIQUE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°4
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le quatre octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation

27/09/2022

Date d'affichage

27/09/2022

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire

M. Jean-Marc VINCENTI, Mme Élodie ANGELES GUESNET, M. Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Mme Dominique BLAIR, M. Nicolas FAURE, M. Patrick BARRETT, Mme Laurence BERGHGRACHT, Mme Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Mme Valérie THIMONNIER, M. Marc-Henri DE BUSSCHERE, Mme Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Corry NEAU avec pouvoir à M. Jean-Marc VINCENTI

M. Loïc BIZEAU avec pouvoir à M. Patrick BARRETT

M. Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à M. Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Mme Sophie SIEG

Objet : EXTENSION DU RÉSEAU SOUTERRAIN BASSE TENSION – LES HUIT RANGS – STADE MUNICIPAL

Vu le code l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanismes délivrées par la commune,

Vu la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'électricité pour les Huit Rangs – Stade municipal afin de permettre l'implantation d'un pylône de radiotéléphonique FREE MOBILE,

Vu le coût total prévisionnel des travaux TTC établi le 22 août 2022 s'élevant à la somme de 16 367,18 €,

Vu le montant prévisionnel de la participation de FREE MOBILE de 8 285,89 €,

Vu les statuts du SE60 en date du 5 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition du SE60 de desserte en électricité des Huit-Rangs- Stade municipal en technique souterraine,
- Prend acte que le SE60 réalisera les travaux,
- Acte que le montant des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de la réalisation des travaux,
- Prend acte de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE60 selon le plan de financement prévisionnel joint.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 5 octobre 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

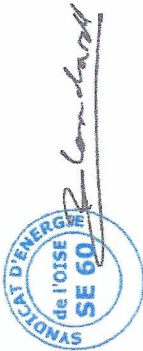
En date du 22/08/2022 Validité de 3 mois

Commune :
Localisation :
Dossier n° :

VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Extension - BT - SOUTER - Les Huit Rang - Stade Municipal
2022-0464-T

Nature des travaux	Montant Entreprise (actu HT 1.030)	Coût HT des travaux Après Actu	Montant TVA	Montant des frais de gestion 8%	Montant TTC	Montant Subventionnable	Financement		Participation	
							PCT 40%	Société - FREE MOBILE Avec aide	Société - FREE MOBILE Sans aide	
Basse Tension	12 786,86 €	12 786,86 €	2 557,37 €	1 022,95 €	16 367,18 €	13 809,81 €	5 523,92 €	8 285,89 €	13 809,81 €	
TOTAL	12 786,86 €	12 786,86 €	2 557,37 €	1 022,95 €	16 367,18 €	13 809,81 €	5 523,92 €	8 285,89 €	13 809,81 €	

Le Directeur,
Sabine BLANCHARD



Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022

SLOW

ID : 060-216006866-20221004-2022_4_4_10-DE



Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022

ID : 060-216006866-20221004-2022_5_4_10-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°5
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation
27/09/2022
Date d'affichage
27/09/2022

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire

M. Jean-Marc VINCENTI, Mme Élodie ANGELES GUESNET, M. Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Mme Dominique BLAIR, M. Nicolas FAURE, M. Patrick BARRETT, Mme Laurence BERGHGRACHT, Mme Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Mme Valérie THIMONNIER, M. Marc-Henri DE BUSSCHERE, Mme Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Corry NEAU avec pouvoir à M. Jean-Marc VINCENTI

M. Loïc BIZEAU avec pouvoir à M. Patrick BARRETT

M. Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à M. Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Mme Sophie SIEG

Objet : ACCORD DE PRINCIPE SUR LA REPRISE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DE LA BOULEAUTIÈRE POUR UN EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'association syndicale du lotissement de la Bouleautière sollicitant la reprise de la voirie dont elle a la charge, par la commune, à l'euro symbolique.

La parcelle concernée par cette reprise est cadastrée AC n°322 pour une contenance de 370 m² sur laquelle la commune s'engagera à procéder à l'entretien de la voirie et de l'éclairage public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord de principe sur la reprise de cette parcelle à l'euro symbolique et propose que l'acte de rétrocession soit établi par Maître MAESSE, notaire à Chantilly.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord de principe pour la reprise de la voirie du lotissement de la Bouleautière par la commune pour un euro symbolique,
- Autorise le Maire à faire établir par l'office notarial de Chantilly un acte de rétrocession.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 5 octobre 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire

François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022

ID : 060-216006866-20221004-2022_6_4_10-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°6
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation

27/09/2022

Date d'affichage

27/09/2022

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
M. Jean-Marc VINCENTI, Mme Élodie ANGELES GUESNET, M. Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Mme Dominique BLAIR, M. Nicolas FAURE, M. Patrick BARRETT, Mme Laurence BERGHGRACHT, Mme Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Mme Valérie THIMONNIER, M. Marc-Henri DE BUSSCHERE, Mme Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Corry NEAU avec pouvoir à M. Jean-Marc VINCENTI

M. Loïc BIZEAU avec pouvoir à M. Patrick BARRETT

M. Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à M. Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Mme Sophie SIEG

Objet : ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE (CCAC) AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ DE RATTACHEMENT DE « OISE HABITAT »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5214-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne ;

Vu la délibération n°2022/19 du Conseil Communautaire de l'Aire Cantilienne en date du 6 avril 2022 ;

Considérant que l'adhésion de la CCAC au syndicat mixte fermé de rattachement de OISE HABITAT doit s'opérer dans les conditions de majorité prévues par l'article L 5214-27 du CGCT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion de la CCAC au syndicat mixte fermé de rattachement de OISE HABITAT,
- Autorise le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la CCAC et à Madame la Préfète.

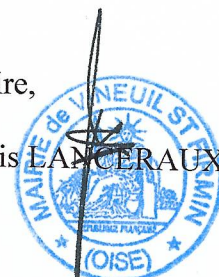
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

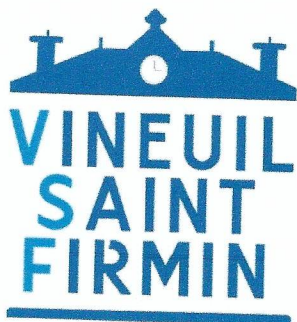
Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 5 octobre 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022

ID : 060-216006866-20221004-2022_7_4_10-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°7
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation

27/09/2022

Date d'affichage

27/09/2022

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
M. Jean-Marc VINCENTI, Mme Élodie ANGELES GUESNET, M. Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Mme Dominique BLAIR, M. Nicolas FAURE, M. Patrick BARRETT, Mme Laurence BERGHGRACHT, Mme Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Mme Valérie THIMONNIER, M. Marc-Henri DE BUSSCHERE, Mme Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Corry NEAU avec pouvoir à M. Jean-Marc VINCENTI

M. Loïc BIZEAU avec pouvoir à M. Patrick BARRETT

M. Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à M. Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Mme Sophie SIEG

Objet : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU SIPAREP À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

Monsieur VINCENTI, adjoint en charge du dossier, expose aux membres du Conseil Municipal la demande de participation financière faite par le SIPAREP (Syndicat intercommunal pour l'amélioration des installations d'eau potable) composé des communes de Chantilly, Gouvieux et Lamorlaye.

Cette participation s'élèverait à environ 15 000 € et contribuerait à entretenir le réservoir situé au Mont de Pô et par lequel transite, en partie, l'eau potable qui dessert la commune.

Cette participation viendrait s'ajouter aux participations des autres communes concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour le versement d'une aide financière au SIPAREP afin de contribuer à l'entretien des installations d'eau potable,
- Autorise le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 5 octobre 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire

François LANCERAUX





Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022

SLO

RÉPUBLIQUE ID : 060-216006866-20221004-2022_8_4_10-DE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°8 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation

27/09/2022

Date d'affichage

27/09/2022

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
M. Jean-Marc VINCENTI, Mme Élodie ANGELES GUESNET, M.
Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.
Mme Dominique BLAIR, M. Nicolas FAURE, M. Patrick BARRETT,
Mme Laurence BERGHGRACHT, Mme Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Mme
Valérie THIMONNIER, M. Marc-Henri DE BUSSCHERE, Mme Sophie
SIEG, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Corry NEAU avec pouvoir à M. Jean-Marc VINCENTI
M. Loïc BIZEAU avec pouvoir à M. Patrick BARRETT
M. Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à M. Marc-Henri DE
BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Mme Sophie SIEG

**Objet : INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT INSTITUTEUR-
EXERCICE 2022**

Vu la note préfectorale du 22 juillet 2022 relative à l'indemnité représentative de logement instituteurs au titre de l'année 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au taux d'évolution de l'indice des prix hors tabac de :

+5,8 % pour l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 5 octobre 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°9
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation

27/09/2022

Date d'affichage

27/09/2022

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
M. Jean-Marc VINCENTI, Mme Élodie ANGELES GUESNET, M.
Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.

Mme Dominique BLAIR, M. Nicolas FAURE, M. Patrick BARRETT,
Mme Laurence BERGHGRACHT, Mme Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Mme
Valérie THIMONNIER, M. Marc-Henri DE BUSSCHERE, Mme Sophie
SIEG, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Corry NEAU avec pouvoir à M. Jean-Marc VINCENTI
M. Loïc BIZEAU avec pouvoir à M. Patrick BARRETT
M. Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à M. Marc-Henri DE
BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Mme Sophie SIEG

Objet : RÈGLEMENT DES DROITS DE VOIRIE ET REDEVANCES POUR
L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-6 et L2331-4,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-3,

Vu le code de la voirie routière,

Considérant que pour la bonne gestion du domaine public il convient de préciser les conditions
d'occupation de ce dernier,

Considérant que les occupations privatives du domaine public communal temporaires doivent
être soumises à la perception de droits de voirie,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour fixer les redevances pour occupation
du domaine public,

Après avoir entendu l'exposé du Maire le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : de fixer le règlement des droits de voirie comme suit :

- Le droit de voirie est calculé et mentionné dans l'arrêté municipal notifié au bénéficiaire,
sur la base du tarif fixé par délibération du Conseil Municipal,

- La redevance est calculée et fixée sur la surface d'occupation public déclarée par le pétitionnaire ou mesurée d'office par l'autorité compétente en cas d'occupation non autorisée,
- La demande d'autorisation d'occupation du domaine public devra se faire par écrit, minimum quinze jours ouvrés avant la date prévisionnelle d'intervention sur le domaine public,
- Toute période commencée est due,
- Le droit de voirie est payable d'avance. Il est dû à compter du jour de la notification de l'autorisation,
- Le non-paiement de ces droits de voirie peut entraîner le refus d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation,
- En cas de non-utilisation de tout ou partie de l'autorisation ou de la suppression de l'autorisation du fait de l'occupant, une restitution du droit de voirie sera effectuée prorata temporis,
- Le redevable est le titulaire de l'autorisation de voirie,
- Les occupations du domaine public sans autorisation donneront lieu à une taxation d'office.

Article 2 : de fixer les redevances d'occupation du domaine public comme suit :

Désignation des occupations	Modalités de calcul	Tarif
Echafaudages, bennes, dépôt de matériaux	Par m ² d'emprise au sol et par jour	0,70 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 5 octobre 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCHRAUX



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
DÉPARTEMENT DE L'OISECommune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°10**
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation
27/09/2022

Date d'affichage
27/09/2022

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire

M. Jean-Marc VINCENTI, Mme Élodie ANGELES GUESNET, M. Stéphane GIANNETTI, Adjointes au Maire.

Mme Dominique BLAIR, M. Nicolas FAURE, M. Patrick BARRETT, Mme Laurence BERGHGRACHT, Mme Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, Mme Valérie THIMONNIER, M. Marc-Henri DE BUSSCHERE, Mme Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Corry NEAU avec pouvoir à M. Jean-Marc VINCENTI

M. Loïc BIZEAU avec pouvoir à M. Patrick BARRETT

M. Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à M. Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Mme Sophie SIEG

Objet : AJOUT D'UN CADRE D'EMPLOI À LA LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS TERRITORIAUX DE LA COLLECTIVITE

Vu la délibération n°6 en date du 9 novembre 2017 appliquant le RIFSEEP aux agents titulaires et stagiaires de la collectivité,

Vu la délibération n°16 en date du 4 octobre 2018, appliquant le RIFSEEP aux agents contractuels de la collectivité,

Vu la délibération n°12 en date du 8 septembre 2020 augmentant le montant du RIFSEEP pour tous les cadres d'emploi de la collectivité,

Vu la délibération n°10 du 4 septembre 2022, par laquelle l'assemblée délibérante a créé un poste d'agent de maîtrise.

Considérant la nécessité d'ajouter ce poste à la liste des cadres d'emplois concernés par le versement du RIFSEEP de la manière suivante :

Pour les catégories C :**➤ Cadre d'emplois des Agents de maîtrise**

Groupes de fonctions		Montants plafonds IFSE	Montants plafonds CIA	Dans la limite du plafond global FPE (agent non logé)
Groupe 1	Chef d'équipe technique	5 000 €	3 000 €	12 600 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2022

ID : 060-216006866-20221004-2022_10_4_10-DE

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour ajouter ce cadre d'emploi à la liste existante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter le cadre d'emploi des agents de maîtrise dans la liste des bénéficiaires du RIFSEEP.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait à Vineuil-Saint-Firmin le 5 octobre 2022

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

François LANCERAUX

